

3D-Secure - Transfert de responsabilité

Contenu



- [Introduction](#)
- [Valeurs affichées dans le pavé 3D-Secure](#)
- [Les règles de transfert de responsabilité](#)
 - [Principes généraux](#)
 - [Règles de transfert de responsabilité en fonctions des exemptions demandées et accordées.](#)
 - [Cas des pré-commandes ou des expéditions tardives avec CB](#)

Introduction

Ci-dessous vous trouverez les différents résultats possibles lors d'une authentification 3D-Secure v1 ou v2 (EMV 3DS) pour les étapes de vérification d'enrôlement et d'authentification de la transaction. Ces résultats apparaissent dans le pavé **3DSECURE ET GARANTIE DE PAIEMENT** en bas à droite sur la page **Détails d'une transaction** et vous indiquent donc le statut 3D-Secure de la transaction.

Nous vous indiquons aussi si le transfert de responsabilité s'applique. Cette information est donnée sur la base des tables de vérité 3D-Secure appliquées par les banques et que celles-ci nous transmettent. Notez toutefois que certains marchands nous indiquent recevoir des avis d'impayé pour des transactions supposées être couvertes par le transfert de responsabilité. La prudence reste donc de mise, en particulier avec les cartes non-européennes et les authentifications en Essai, très fréquentes avec les cartes US, par exemple.

Pour le moment nous n'indiquerons pas d'info concernant le transfert de responsabilité pour les transaction passées par 3DS v2.

Valeurs affichées dans le pavé 3D-Secure

Type d'authentification (3DS v2)	CH : challenge (authentification forte) FR : frictionless (authentification passive)
Enrôlé	Y : enrôlé U : enrôlement indisponible N : non enrôlé
Authentifié	Y : authentifié U : authentification indisponible N : pas authentifié A : essai (Attempt) R : rejetée (3DS v2)
Transfert de responsabilité	Y : transfert appliqué N : pas de transfert

Les règles de transfert de responsabilité

Principes généraux

- Le transfert de responsabilité requiert une demande d'authentification 3DSecure.
- D'une manière générale, les demandes de paiement MIT transmises sans jetons d'authentification ne bénéficient pas du transfert de responsabilité.

Se référer au paragraphe relatif aux précommandes CB pour les exceptions

Règles de transfert de responsabilité en fonctions des exemptions demandées et accordées.

Le tableau ci-dessous donne les règles générales de transfert de responsabilité en fonction de l'exemption demandée par le marchand et de la réponse de l'ACS.

Dérogation demandée	Réponse DS / ACS	Responsable			
		CB	Mastercard	Visa	American Express
01 = No preference	Toutes	Émetteur			
02 = No challenge	Frictionless	Acquéreur	Émetteur		
	Challenge	Émetteur			
03 = Challenge Requested	Toutes	Émetteur			
04 = Challenge Requested (mandate)	Challenge	Émetteur			
05= No Challenge Requested	Frictionless	Acquéreur		Acquéreur	
	Challenge	Émetteur		Émetteur	
06 = Data share only	N.A.	N.A.			
07= No Challenge Requested(strong consumer authentication is already performed)	Frictionless	Acquéreur	Émetteur	Acquéreur	<A PRECISER>
	Challenge	Émetteur			<A PRECISER>
08 = No Challenge Requested Trust List	Frictionless	Acquéreur	Émetteur	Émetteur	<A PRECISER>
	Challenge	Émetteur			<A PRECISER>
09 = Challenge Requested (Trust list)	Challenge	Émetteur			<A PRECISER>

Cas des pré-commandes ou des expéditions tardives avec CB

CB applique les règles standard de transfert de responsabilité aux demandes de paiement MIT dans le cas des pré-commandes ou des expéditions tardives pour les autorisations MIT effectuées dans les 30 jours suivant l'authentification.